

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELLS

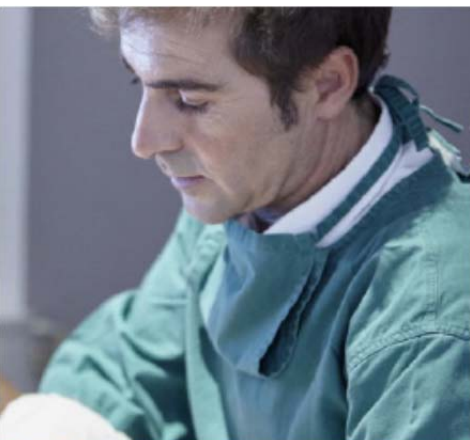


Produits et services
1^{ER} OCTOBRE 2018



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur, êtes dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de service, ou président d'une association de proximité, cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} Octobre 2018 (intégrant la taxe sur les opérations financières (TOF), de 6 % au 1^{er} octobre 2018). Les tarifs sont exprimés en HT et TTC, afin d'intégrer cette nouvelle fiscalité.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

SOMMAIRE

P.04 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

P.05 - LA BANQUE A DISTANCE

- Mobile
- Internet
- Échanges de fichiers
- Solution de gestion et de communication
- Echanges de données

P.07 - MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

- Espèces
- Chèques
- Carte bancaire : paiements
- Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- Effets de commerce
- Virements
- Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

P.13 - TRADE

- Chèques
- Virements
- Trade
- Effets
- Garanties internationales

P.15 - IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

P.16 - FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- Financement court terme
- Financement moyen / long terme
- Gestion des dossiers de financement
- Glossaire des produits de financement bancaire court terme

P.18 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- Le placement des excédents de trésorerie
- Les opérations de Bourse
- La conservation du portefeuille titres et les autres services
- La constitution d'un capital
- la préparation de la retraite

P.20 - RÉSOUDRE UN LITIGE

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

→ Ouverture, transformation, clôture

	TARIF HT	TTC
• Ouverture de compte	GRATUIT	GRATUIT
• Transfert de compte vers une autre agence BNP Paribas (en Nouvelle Calédonie)	GRATUIT	GRATUIT
• Clôture de compte	GRATUIT	GRATUIT
• Services Bancaires de Base Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)	GRATUIT	GRATUIT

→ Tenue du compte

• Frais de gestion de compte (xpf ou devise)		
• Pour les Professionnels (facturation trimestrielle)	4 676 XPF	4 957 XPF
• Pour les Associations (facturation trimestrielle)	2 809 XPF	2 977 XPF
✓ Commission de découvert Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs (facturation trimestrielle)	0,25%	0,265 %
✓ Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable)(facturation annuelle)	10 300 XPF	10 918 XPF
✓ Frais pour compte inactif		
• Pour les comptes créditeurs sans mouvement depuis plus de 3 mois (facturation mensuelle)	3 676 XPF	3 896 XPF

→ Relevés de compte

i BON A SAVOIR : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur le site www.bnpparibas.nc, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

- Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphone ou Internet (24h/24, 7j/7)

BNP NET DECOUVERTE	BNP NET ESSENTIEL		BNP NET PREMIUM	
✓ Consultation des soldes	✓ Consultation des soldes		✓ Consultation des soldes	
	✓ Edition de RIB		✓ Edition de RIB	
	✓ Commandes de chèquiers		✓ Commandes de chèquiers	
	✓ Virement local France et DOM TOM		✓ Virement local France et DOM TOM	
			✓ Virements en devise	
			✓ Emission et/ou réception de fichiers	
GRATUIT	1 205 XPF HT par mois	1 277 XPF TTC par mois	2 408 XPF HT par mois	2 552 XPF TTC par mois

- Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

• Périodicité mensuelle (facturation trimestrielle)	GRATUIT	GRATUIT
• Périodicité décadaire (facturation trimestrielle)	2 124 XPF	2 251 XPF
• Périodicité hebdomadaire (facturation trimestrielle)	1 957 XPF	2 074 XPF
• Périodicité journalière	4 750 XPF	5 035 XPF
• Duplicata de relevé de compte (facturation par relevé, imputée à la date de restitution du relevé sollicité)	1 466 XPF	1 554 XPF

→ Services en agence


• Dépôt de vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur les agences de Ducos – Victoire – Koné et Koumac - Dépôt permanent	7 000 XPF	7 420 XPF
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés (facturation annuelle)	7 210 XPF	7 643 XPF
• Fourniture d'attestation diverses (facturation imputée le jour de la délivrance de l'attestation sollicitée)	3 230 XPF	3 424 XPF
• Frais de recherche de documents ou d'informations (facturation imputée le jour de la restitution des documents sollicités)		
Recherche de document ou information < 1 an	3 399 XPF	3 603 XPF
Recherche de document ou information > 1 an	5 665 XPF	6 005 XPF
Photocopie supplémentaire	116 XPF	123 XPF
Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	2 148 XPF	2 277 XPF
• Mise à disposition du courrier dans les casiers (facturation annuelle)	10 500 XPF / an	11 130 XPF
• Retour de courrier non délivré (facturation par courrier sur la base des retours postaux opérés par l'OPT, avec perception mensuelle des frais)	1 575 XPF	1 669 XPF
• Location de coffre-fort : frais variables selon le volume et/ou la valeur du contenu de votre compartiment (facturation annuelle)	A partir 8 484 XPF	8 993 XPF

2. BANQUE A DISTANCE

→ Mobile

- Vous souhaitez être alerté instantanément des évènements relatifs à l'évolution de votre compte

Le service **Alerte SMS Pro** permet de recevoir automatiquement sur votre téléphone portable le solde de votre compte et les dix derniers mouvements passés. Vous êtes également averti si le solde de votre compte dépasse un seuil que vous avez fixé, ou s'il dépasse le montant de votre découvert autorisé ; mais aussi de la mise à disposition de votre chéquier en agence.

 **LE ++** : Un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...)

Forfait mensuel :


• Réception quotidienne	1 333 XPF	1 413 XPF
• Réception bi hebdomadaire	952 XPF	1 009 XPF
• Réception hebdomadaire	707 XPF	750 XPF

→ Internet

- Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Professionnels / Entreprise est accessible sur Internet : www.bnpparibas.nc

BNP NET DECOUVERTE	BNP NET ESSENTIEL		BNP NET PREMIUM	
✓ Consultation des soldes	✓ Consultation des soldes	✓ Edition de RIB	✓ Consultation des soldes	✓ Edition de RIB
	✓ Commandes de chèquiers	✓ Virement local France et DOM TOM	✓ Commandes de chèquiers	✓ Virement local France et DOM TOM
	✓ Virement local France et DOM TOM		✓ Virements en devise	✓ Emission et/ou réception de fichiers
GRATUIT	1 205 XPF HT par mois	1 277 XPF TTC par mois	2 408 XPF HT par mois	2 552 XPF TTC par mois

 **BON A SAVOIR** : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10 000 000 XPF.

→ Echanges de fichiers

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers

EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées :

- EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
- EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3KEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.

L'abonnement au service EBICS T et EBIS TS comprennent :

Sens client-banque : Transmission d'ordres de virement, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements.

EBICS T		
Inscription au service, abonnement	GRATUIT	GRATUIT
EBICS TS :		
Inscription au service	GRATUIT	GRATUIT
Abonnement mensuel	4 000 XPF HT/ mois	4 240 XPF TTC / mois

Sens banque-client : Extraits de compte, mouvements et soldes après centralisation automatisée de trésorerie, mouvement à comptabilisation future... Ecriture : enregistrement comportant des informations fonctionnelles utiles à l'entreprise (solde, opération, mouvement comptable...)

EBICS T		
Inscription au service	GRATUIT	GRATUIT
Abonnement mensuel, pour 600 écritures	3 500 XPF HT / mois	3 710 XPF TTC / mois
Abonnement mensuel : au-delà de 600 écritures	6 XPF par écriture	6 XPF par écriture

→ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie
 - créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, virements internationaux, virements et prélèvements SEPA)
 - exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
 - **Abonnement NetCash : formule Simplicité**
 Tarif variable selon le nombre de comptes. Formule de base jusqu'à 10 comptes
 Au-delà, nous consulter.
 Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :
 - l'exploitation des relevés bancaires,
 - la saisie et l'envoi des instructions,
 - la gestion du protocole EBICS T et EBICS TS
 - Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.
 - **Formation au service**
- | | | |
|--|--|--|
| | A partir de 9 048 XPF par mois | A partir de 9 591 XPF par mois |
| | GRATUIT les 3 premières heures
16 338 XPF l'heure supplémentaire | GRATUIT les 3 premières heures
17 318 XPF l'heure supplémentaire |

- **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :
 - Multi-accepté par plusieurs banques françaises
 - Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
 - Multi-applications

USB PRO (par USB) : 10 743 XPF 11 388 XPF

→ Echanges de données

Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces (hors SWIFTNet) : Les opérations sont réalisées sur les comptes BNP Paribas de l'entreprise à partir des instructions (MT101) reçues de Banques Tierces

Sens client-banque : Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces

• Abonnement mensuel 14 562 XPF 15 436 XPF

Envoi de MT 940 vers des Banques Tierces (hors SWIFTNet) : L'entreprise dispose d'une concentration de reporting sur une Banque Tierce

Sens banque-client : extraits de compte et intradays - Envoi de MT 940 par BNP Paribas à une Banque Tierce

• Abonnement mensuel 7 524 XPF / mois 7 975 XPF / mois
 • Pour 100 écritures forfait à rajouter de 1 371 XPF 1 453 XPF
 (la facturation est ajustée en fonction du nombre exact d'écriture)

3. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Espèces

• Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque	GRATUIT	GRATUIT
Date de valeur appliquée : jour ouvré du retrait (du lundi au vendredi, hors jour férié)		
• Dépôt d'espèces	GRATUIT	GRATUIT
Date de valeur appliquée : jour ouvré de la remise (du lundi au vendredi, hors jour férié)		
• Envoi de fonds ou autre valeur par voie postale	1 957 XPF	2 074 XPF
(Assurance comprise + frais d'envoi)		

→ Chèques

• Mise à disposition en agence	GRATUIT	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (hors frais de recommandés postaux)	GRATUIT	GRATUIT
• Paiement par chèque Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation Chèque à l'ordre d'un tiers Remise de chèque provenant de la métropole ou des DOM TOM	GRATUIT GRATUIT 2 781 XPF	GRATUIT GRATUIT 2 948 XPF
• Remise de chèque Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽¹⁾ En agence BNP Paribas ou BWF Sur autre banque du Territoire Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €)	GRATUIT GRATUIT 2 971 XPF	GRATUIT GRATUIT 3 149 XPF
• Frais d'émission d'un chèque de banque	3 183 XPF	3 374 XPF
• Destruction de chéquier	2 747 XPF	2 912 XPF
• Opposition sur chèque à ordre, à votre agence	4 003 XPF	4 243 XPF
• Opposition sur chéquier par l'émetteur	6 695 XPF	7 097 XPF

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15h, un jour ouvré (du lundi au vendredi hors jour férié)

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur de l'étranger

	Taux de commission	Commission minimum		Commission maximum	
Sans change (en XPF ou en Euros)	1‰	3 282 XPFHT	3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC
Sans change (en devise)	De 0,50 ‰ à 1 ‰	3 282 XPFHT	3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC
Avec change (en XPF, en Euros ou en devise)	1,50 ‰	6 205 XPF HT	6 577 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations sans change : date d'exécution de l'opération (J-1)

Date de valeur pour les opérations avec change : date d'exécution de l'opération (J-1)

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger

	Taux de commission	Commission minimum		Commission maximum	
Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPF HT	2 213 XPF TTC	7 160 XPF HT	7 590 XPF TTC
Chèque émis dans une autre que celle du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPFHT	2 213 XPF TTC	13 126 XPF HT	13 913 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire (J+1 calendaire)


Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

(1) Hors éventuelle commission de change

➔ Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La carte **Visa Business BNP Paribas** vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	 Visa Business	
Cotisation annuelle	6 921 XPF	7 336 XPF
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 715 990 XPF	Jusqu'à 715 990 XPF
Paiements :	GRATUIT	GRATUIT
➤ Local, France et dans la zone euro		
➤ Dans d'autres pays (1)	2,90% + 107 XPF /opération	3,07% + 113 XPF /opération
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 178 998 XPF	Jusqu'à 178 998 XPF
Retraits en France et dans la zone euro :		
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	119 XPF / retrait au-delà de 6 retraits / mois (2)	126 XPF / retrait au-delà de 6 retraits / mois (2)

➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	597 XPF / retrait	633 XPF / retrait
Retraits dans d'autres pays (1) :		
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	2,90% + 358 XPF /opération	3,07% + 379 XPF /opération
➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	2,90% + 597 XPF /opération	3,07% + 633 XPF /opération

i BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **GRATUITS** en France et à l'étranger.
 - Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger
- (1) La conversion en XPF est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau VISA, majorées de la commission indiquée ci-dessus.
- (2) Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger.

► Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Réédition du code secret (par demande)	3 394 XPF	3 598 XPF
• Clôture de carte (hors clôture de compte qui est gratuite)	1 500 XPF	1 590 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle - Calédonie	2 000 XPF	2 120 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle - Calédonie	5 714 XPF	6 057 XPF
• Gardiennage de carte de plus de 3 mois (facturation mensuelle)	1 030 XPF	1 092 XPF
• Recherche de documents, demande de facturette ou de justificatif de retrait (facturation lors de la restitution du document sollicité)	3 183 XPF	3 374 XPF
• Envoi de carte à domicile, à la demande du client		
▪ En recommandé (hors frais d'envoi postal)	GRATUIT	GRATUIT
▪ En envoi standard	1 030 XPF	1 092 XPF
• Modification du plafond de paiement ou de retrait Durée de validité de 2 mois	5 307 XPF	5 625 XPF
• Refection de la carte avant l'échéance (suite à la demande du porteur : changement de civilité...)	3 061 XPF	3 245 XPF
• Frais d'opposition de la carte par la banque pour perte ou vol	GRATUIT	GRATUIT
• Frais d'opposition de la carte par la banque (utilisation frauduleuse ou abusive)	GRATUIT	GRATUIT

- **Opposition sur carte bancaire BNP Paribas**

Disponible 24h/24 et 7j/7 en appelant les centres d'oppositions correspondant à la carte :
Coût d'un appel non surtaxé. Facturation fixée par votre opérateur local.
- Pour les cartes BUSINESS : + 33 (0)1 40 14 55 44

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

→ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**.

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance
- Le type de cartes (françaises, étrangères, commerciales)
- Le montant moyen par facture

➔ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- ▶ Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne Services de Banques (CSB) et est soumise à leur tarification.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

➔ Effets de commerce

- ▶ Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée : veille calendaire du règlement

	GRATUIT	GRATUIT
• Par échéance avisée		
• Par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	2 497 XPF	2 647 XPF
• Fourniture de relevés dématérialisés (LCR / BOR) à payer :		
- avec convention de paiement automatique des effets de commerce	227 XPF / relevé	241 XPF / relevé
- sans convention de paiement automatique des effets de commerce	895 XPF / relevé	949 XPF / relevé

- ▶ Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée : 4 jours calendaires après l'échéance
(reporté s'il y a lieu)(1)

Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :		
Remise validée par votre agence		
- Remise	1 090 XPF	1 155 XPF
- En complément, par effet	789 XPF	836 XPF
Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :		
- Remise	1 200 XPF	1 272 XPF
- En complément, par effet	789 XPF	836 XPF
- Demande de restitution d'effet	537 XPF	569 XPF
-Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	2 575 XPF	2 729 XPF

- ▶ Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

• Encaissement (3) d'un effet libre :	1‰ / effet	1‰ / effet
• Minimum	2 566 XPF / effet	2 720 XPF / effet
• Maximum	77 566 XPF / effet	82 220 XPF / effet
• Envoi à l'acceptation	4 415 XPF / effet	4 680 XPF / effet

- ▶ Vous réglez des effets payables à l'étranger

• Encaissement (3) d'un effet libre :	1‰ / effet	1‰ / effet
• Minimum	2 566 XPF / effet	2 720 XPF / effet
• Maximum	77 566 XPF / effet	82 220 XPF / effet
• Avis de sort	4 415 XPF / effet	4 680 XPF / effet

(1) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support magnétique ou papier) avant l'échéance

(2) Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 1 500 XPF TTC

(3) Hors éventuelle commission de change

→ Virements

i BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvré suivant, si elle est déposée après 15h (du lundi au vendredi, hors jour férié)

► Vous émettez un virement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna et/ou SEPA(1)

Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date d'exécution de l'opération

• Ordre de virement ordinaire local et Wallis et Futuna :		
- Emis par Internet avec BNP Net Professionnels / Entreprise	GRATUIT	GRATUIT
- Emis sur support papier en agence	436 XPF	462 XPF
• Ordre de virement ordinaire République Française zone SEPA et Polynésie Française :		
• Emis par Internet BNP Net Entreprise	GRATUIT	GRATUIT
• Emis sur support papier en agence	1 500 XPF	1 590 XPF
• Remise de virement ordinaire par télétransmission :		
• Par remise	1 448 XPF	1 535 XPF
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	41 XPF	43 XPF
• Par opération (République Française zone SEPA et Polynésie Française)	662 XPF	702 XPF
• Remise de virement ordinaire sur support papier		
• Par remise	1 648 XPF	1 747 XPF
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	436 XPF	462 XPF
• Par opération (République Française zone SEPA et Polynésie Française)	1 500 XPF	1 590 XPF
• Emission d'un virement permanent		
-Frais de mise en place d'un virement permanent (ou modification d'un virement permanent)	1 263 XPF	1 339 XPF
-Frais par virement permanent :		
- En local ou Wallis et Futuna	453 XPF	480 XPF
- Vers la République Française zone SEPA* et la Polynésie Française	1 545 XPF	1 638 XPF
-Annulation d'un virement permanent local	GRATUIT	GRATUIT
-Annulation d'un virement DOM TOM POM ou étranger	1 700 XPF	1 802 XPF
*République Française zone SEPA : France Métropolitaine, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Saint Barthélemy.		
• Virement de trésorerie		
• Par télétransmission	436 XPF	462 XPF
• Sur support papier	1 500 XPF	1 590 XPF

► Vous recevez un virement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna et/ou SEPA (1)

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- Date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)

• Commissions d'encaissement, hors éventuelle commission de change	GRATUIT	GRATUIT
(1)le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 28 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Monaco et Saint-Marin.		

► Vous émettez un virement non SEPA

Date de valeur appliquée (compte en XPF et en euros) : date d'exécution de l'opération

- **Ordre de virement émis par Internet avec BNP Net Professionnels / Entreprise (1) ou télétransmis (2)**
- Virement en euros à destination d'une filiale de BNP Paribas (3) 436 XPF/virement 462 XPF/virement

- Autres	1 200 XPF/virement	1 272 XPF/virement
• Ordre de virement émis sur support papier :		
- Commission d'émission minimum (4)	2 267 XPF	2 403 XPF
- Commission d'émission maximum (4)	7 757 XPF	8 222 XPF
• Commissions additionnelles pour les virements internationaux :		
- IBAN, BBAN ou code BIC (5) absent ou erroné (6)	1 551 XPF	1 644 XPF
- Frais pour virements urgents	835 XPF	885 XPF
- Option « sans frais pour le bénéficiaire »	2 506 XPF	2 656 XPF
• Commission de change (à ajouter s'il y a lieu) :		
- Virement télétransmis ou émis par Internet avec BNP Net Professionnels :	1 790 XPF	1 897 XPF
- Taux de commission pour un virement émis sur un support papier :	1‰	1‰
- Commission minimum pour un virement émis sur support papier :	1 790 XPF	1 897 XPF
- Commission maximum pour un virement émis sur un support papier :	7 757 XPF	8 222 XPF
• Virement de trésorerie :		
- Sur support papier :	3 162 XPF /virement	3 352 XPF /virement

► Vous recevez un virement non SEPA

Date de valeur appliquée :

Opération en XPF, en euros ou en devises date de règlement de l'opération

• Commission d'encaissement (hors commission de change) (7)	2 267 XPF	2 403 XPF
• Commission de change, à la charge du bénéficiaire, à ajouter (s'il y a lieu)		
- Jusqu'à contre-valeur de 8 949 880 XPF	0,5‰ du montant	0,5‰ du montant
- Au-delà de 8 949 880 XPF	0,25‰ du montant	0,25‰ du montant
- Commission de change minimum	1 790 XPF	1 897 XPF

- (1) Dans la limite de 10 000 000 XPF / jour. Seuls les virements en XPF et en euros et les virements dans la devise du pays pour les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark sont disponibles sur www.bnpparibas.nc
- (2) Hors éventuelle commission de change
- (3) Virement en euros, à destination de la Bank of Nanjing en Chine, de la Bank of the West ou de la first Hawaiian Bank aux Etats-Unis, de la BICI au Gabon, de la BICI Guinée en Guinée, de la BICI Mali, de la BICI Sénégal, de la BICIAB au Burkina Faso, de la BMCI au Maroc, de BNP Paribas Egypte, de BNP Paribas El Djazair en Algérie, de la TEB en Turquie, de l'Orient Commercial Bank au Vietnam, de l'UBCI en Tunisie, ou de l'UkrSibbank en Ukraine.
- (4) Commission d'émission papier (0,6‰ avec minimum de 2 403 XPF TTC et maximum de 8 222 XPF) + commission de saisie papier (0,4 ‰ avec minimum de 1 272 XPF TTC /maximum 3 461 XPF TTC).
- (5) BIC Swift : Identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique. L'utilisation du BIC est facultative pour les opérations nationales depuis le 1^{er} février 2014 et pour les opérations transfrontalières depuis le 1^{er} février 2016.
- (6) Uniquement pour les virements internationaux.
- (7) Et hors frais éventuels du correspondant.

➔ Prélèvements SEPA / Titre interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération

• Avis de prélèvement : mise en place et modification	1 066 XPF	1 130 XPF
• Opposition sur prélèvement	1 492 XPF	1 581 XPF

► Les prélèvements SEPA au crédit de votre compte

• **Prélèvements SEPA**

Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire

• **Prélèvements au crédit de votre compte, par télétransmission**

Date de valeur appliquée : date d'opération

• Remise validée par votre agence	716 XPF	759 XPF
• Remise validée par les services télématiques	GRATUIT	GRATUIT
• En complément, par prélèvement	49 XPF / prélèvement	52 XPF/ Prélèvement

4. TRADE

➔ Opérations au crédit

• Encaissements documentaires

• Acceptation et retour ou encaissement seul	2 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF	2 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 692 XPF et un maximum de 164 438 XPF
• Acceptation – demandes de sort ou interventions diverses (par opération)	4 415 XPF	4 680 XPF
• Crédit documentaire export	8 950 XPF	9 487 XPF
• Préavis	1 ‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur)	1 ‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur)
• Notification d'ouverture de crédit documentaire	0,5 ‰ sur la fraction supérieure (minimum de 12 530 XPF)	0,5 ‰ sur la fraction supérieure (minimum de 13 282 XPF)
• Confirmation de crédit documentaire	Variable selon les pays	Variable selon les pays
• Acceptation ou engagement de paiement différé (1)	Variable selon les pays	Variable selon les pays
• Modification(1) : <i>Pour toute modification portant sur le montant , ou la durée, un complément de commission de notification ou de confirmation sera perçu</i>	12 530 XPF	13 282 XPF
• Commission de levée de documents (1) ou négociation de documents ou commission d'intervention (2) <i>(plus intérêts en cas de négociation ou en cas de prépaiements d'engagements de paiements différés)</i>	1,5 ‰ minimum de 17 303 XPF)	1,6 ‰ minimum de 18 341 XPF)
• Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF
• Prévérification	12 530 XPF	13 282 XPF
• Transfert ou blocage	1,25 ‰ (minimum de 26 253 XPF)	1,32 ‰ (minimum de 27 828 XPF)
• Messages Swift : court /long <i>(facturation à l'acte)</i>	1 790 XPF / 3 580 XPF	1 897 XPF / 3 795 XPF

➔ Opérations au débit

• Encaissements documentaires

• Acceptation ou encaissement seul	2 ‰ par effet (avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF)	2 ‰ par effet (avec un minimum de perception de 5 692 XPF et un maximum de 164 438 XPF)
• Acceptation et encaissement :		
• Commission documentaire	2 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF)	2 ‰ par effet (avec un minimum de perception de 5 692 XPF et un maximum de 164 438 XPF)
• Commission d'acceptation	4 415 XPF	4 680 XPF
• Opérations diverses :		
• Présentation supplémentaire	4 415 XPF par effet	4 680 XPF par effet
• Avis de sort ou interventions diverses	4 415 XPF	4 680 XPF

- **Crédit documentaire import**

0,40% minimum par trimestre indivisible (minimum de 14 916 XPF)	0,40% minimum par trimestre indivisible (minimum de 15 811 XPF)
---	---

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulations contraires dans le crédit documentaire. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du bénéficiaire.

(2) La commission d'intervention est perçue lorsque le bénéficiaire nous demande de vérifier des documents en vertu d'un crédit documentaire non réalisable aux caisses de BNP Paribas.

- Modification : - Portant sur le montant ou la date de validité	0,25 % minimum par trimestre indivisible (minimum de 12 530 XPF)	0,25 % minimum par trimestre indivisible (minimum de 13 282 XPF)
- Portant sur d'autres éléments	12 530 XPF	13 282 XPF
- Commission de levée de documents (<i>éventuelle commission de change à appliquer en sus</i>)	1,25‰ minimum de 12 530 XPF	1,25‰ minimum de 13 282 XPF
- Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF
- Commission d'acceptation	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 9 546 XPF)	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 10 119 XPF)
- Garantie pour absence de documents (<i>assimilable à une garantie</i>)	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 12 530 XPF)	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 13 282 XPF)
- Messages Swift : court / long	1 790 XPF / 3 580 XPF	1 897 XPF / 3 795 XPF

➔ Garanties internationales et SBLC

Les **garanties bancaires internationales** sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit stand by (« Stand By Letter Of Credit » ou SBLC).

Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché Export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché Import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

- **Garanties émises**

- Commission de risque (<i>perçue trimestriellement d'avance</i>)	Minimum 2 983 XPF	Minimum 3 162 XPF
- Commission vérification de l'appel en paiement (<i>à l'acte</i>)	1,50‰ (minimum 4 725 XPF)	1,60‰ (minimum 5 008 XPF)
- Amendement / avenant (<i>à l'acte</i>)	17 890 XPF	18 963 XPF
- Frais de dossier (<i>minimum</i>)	5 665 XPF	6 005 XPF
- Frais de Port (<i>à l'acte</i>)	2 029 XPF	2 151 XPF
- Courrier rapide (<i>à l'acte</i>)	5 370 XPF	5 692 XPF
- Messages Swift : court / long	1 790 XPF / 3 580 XPF	1 897 XPF / 3 795 XPF
- Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature:		
➤ Moins de 10 lignes :	5 967 XPF	6 325 XPF
➤ De 10 à 30 lignes	11 933 XPF	12 649 XPF
➤ De 31 lignes à 150 lignes :	17 890 XPF	18 963 XPF
➤ Plus de 150 lignes :	29 833 XPF	31 623 XPF
- <i>Frais d'étude (demande sans suite) : à l'acte</i>	29 833 XPF	31 623 XPF

- **Garanties reçues :**

- Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)

❖ Commission de notification (à l'acte)	1‰ jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5‰ sur la fraction supérieure minimum 13 126 XPF	1‰ jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5 ‰ sur la fraction supérieure minimum 13 914 XPF
❖ Frais de dossier	17 900 XPF	18 974 XPF
❖ Frais de modification	17 900 XPF	18 974 XPF
❖ Frais d'étude (demande sans suite) : à l'acte	29 833 XPF	31 623 XPF

5. IRREGULARITES ET INCIDENTS

➔ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèque erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

• Frais de commission d'intervention	2 203 XPF / opération, plafonné à 68 019 XPF /mois	2 335 XPF / opération, plafonné à 72 100 XPF /mois
---	--	--

➔ Opérations particulières

• Traitement des incidents

• Frais par saisie- attribution ou opposition à tiers détenteur, ou par avis à tiers détenteur	19 950 XPF	21 147 XPF
• Frais par opposition administrative < 5 967 XPF	GRATUIT	GRATUIT
• Frais par opposition administrative ≥ 5 967 XPF (10 % du montant dû au Trésor public, plafonné à :	19 040 XPF	20 182 XPF
-Frais d'information client compte débiteur en durée non autorisée		
▪ Première lettre d'information	2 339 XPF	2 479 XPF
▪ Seconde lettre d'information et suivantes	3 183 XPF	3 374 XPF
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (suite à interdiction d'un autre établissement bancaire)	5 752 XPF	6 097 XPF
• Courrier d'information de levée d'interdiction bancaire, à la demande du client	2 150 XPF	2 279 XPF
• Lettre autorisant un dépassement exceptionnel de débit en compte	3 630 XPF	3 848 XPF
• Frais pour suivi de compte déclassé (par mois)	25 750 XPF	27 295 XPF
• Frais de lettre de clôture juridique	7 425 XPF	7 870 XPF
• Frais d'ouverture de coffre-fort (en cas de perte de clés) :	Selon devis	
• Comptes de prêts irréguliers		
• Lettre d'information pour échéance impayée : annulation d'amortissement	5 435 XPF	5 761 XPF
• Relance échéance impayée	3 630 XPF	3 848 XPF
• Information des cautions du compte sur incidents	5 307 XPF	5 625 XPF

➔ Incidents de paiement

• Sur chèques émis

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	1 671 XPF	1 771 XPF
• Forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :		
❖ Chèque inférieur à 5 967 XPF	Forfait* de 3 376 XPF	Forfait* de 3 579 XPF
❖ Chèque supérieur à 5 967 XPF	Forfait* de 5 629 XPF	Forfait* de 5 967 XPF

*Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

• Sur Carte Visa Business		
❖ -Déclaration à La Banque de France / IEOM d'une décision de retrait	5 752 XPF	6 097 XPF
- -Frais de recherche pour opérations sur carte et/ou monétique (<i>suite incident</i>)	8 243 XPF	8 738 XPF

• Sur Prélèvement		
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*		
▪ Prélèvement d'un montant inférieur ou égal à 2 386 XPF	GRATUIT	GRATUIT
▪ Prélèvement d'un montant supérieur à 2 386 XPF	* Forfait de 2 251 XPF	*Forfait de 2 386 XPF

*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière

• Sur Virement		
-Rejet de virement pour coordonnées bancaire erronées ou compte clos	776 XPF	823 XPF
• Forfaits de frais par virement rejeté pour défaut de provision :		
❖ Virement inférieur à 5 967 XPF	Forfait* de 3 376 XPF	Forfait* de 3 579 XPF
❖ Virement supérieur à 5 967 XPF	Forfait* de 5 629 XPF	Forfait* de 5 967 XPF

*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière

• Sur effet de commerce domicilié		
-Effet rejeté pour défaut ou insuffisance de provision	2 943 XPF	3 119 XPF

➔ Incidents d'encaissement

• Sur chèque remis revenu impayé		
• Pour le motif « sans provision »	GRATUIT	GRATUIT
• Pour les autres motifs	1 177 XPF	1 248 XPF
• Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	2 387 XPF	2 530 XPF
Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale		
• Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé (hors frais de protêt éventuels)		
Information télétransmise	1 044 XPF / impayé	1 107 XPF / impayé
Information transmise sur support papier	2 267 XPF	2 403 XPF
Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale		
Remise de chèque ou d'espèce erronée	350 XPF	371 XPF
• Prélèvement SEPA remis et revenu impayé	1 730 XPF	1 834 XPF
Date de valeur appliquée : date de règlement de rejet		

6. FINANCEMENTS ET CREDITS

➔ Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé et pendant une durée de 15 jours. Votre compte bancaire doit disposer d'un solde créditeur à compter au plus tard du 16^{ème} jour dans le mois civil. C'est une solution de financement pour gérer, avec

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels. Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en

souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

concertation avec votre charge d'affaires.

Frais de dossier : A l'ouverture et au renouvellement de la ligne : 1 % du montant, minimum de perception 17 850 XPF TTC

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- des **intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la **commission du plus fort découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'Escompte est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation.

En sus des commissions de service liés aux effets (voir page 11) : facturation d'une commission d'endos de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 670 XPF TTC par remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Financer votre cycle d'exploitation

Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour :

- ❖ **Financer vos décalages de trésorerie** : en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur-mesure ;
- ❖ **Mobiliser vos créances clients** : pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financement pour vos créances domestiques et internationales ;

La tarification des financements se compose d'agios liés à l'utilisation du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

• **Mobilisation de créances**

-**Ligne d'avance sur factures** : *commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne*

6 180 XPF	6 551 XPF
Minimum / trim	Minimum/ trim

-**Ligne de cession de créances « Daily »**

	Minimum	Minimum
❖ Frais de gestion (<i>en fonction de l'utilisation</i>)	18 258 XPF / trimestre	19 353 XPF / trimestre
❖ Notification par créance cédée	6 695 XPF	7 097 XPF
❖ Notification par facture (<i>hors frais postaux d'envoi</i>)	4 120 XPF	4 367 XPF
❖ Lettre de relance (<i>hors frais postaux d'envoi</i>)	2 506 XPF	2 656 XPF
❖ Réédition d'un bordereau de décompte des commissions (<i>par bordereau</i>)	310 XPF	329 XPF

-**Avance sur délégation de marché**

❖ Par acte de nantissement	6 695 XPF	7 097 XPF
❖ Par facture remise	2 625 XPF	2 782 XPF

• **Engagements par signature** (0,50 % du montant émis avec minimum de perception)

Commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne

❖ Etablissement d'un acte simple (par acte)	Minimum 8 419 XPF	Minimum 8 924 XPF
❖ Etablissement d'un acte complexe	Minimum 13 365 XPF	Minimum 14 167 XPF
❖ Avenant	6 802 XPF	7 210 XPF
❖ Demande de mainlevée sur instructions du client	7 210 XPF	7 643 XPF

► Leasing et Location avec option d'achat

Nous pouvons vous proposer une offre complète de leasing (crédit bail mobilier, location financière et crédit bail immobilier). Rapprochez-vous de votre conseiller.

→ Gestion des dossiers de financements

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours <i>Les indemnités financières, en cas de remboursement anticipé, sont définies dans le contrat de prêt</i>	1% du montant du crédit avec minimum de 19 570 XPF	1% du montant du crédit avec minimum de 20 744 XPF
• Réédition d'un plan d'amortissement	4 635 XPF	4 913 XPF
• Information annuelle des personnes qui se sont portées cautions	5 306 XPF / courrier / an	5 624 XPF / courrier / an
• Indemnités de remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe	Montant défini contractuellement dans votre offre de prêt	Montant défini contractuellement dans votre offre de prêt
• Frais de renouvellement de ligne d'engagement court terme (par année)	1 % du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 16 840 XPF	1 % du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 17 850 XPF

7. EPARGNE ET PLACEMENTS

→ Le placement des excédents de trésorerie

i BON A SAVOIR : Une sélection d'OPC (SICAV ou fonds communs de placement) gérée par BNP Paribas Asset Management permet de placer vos excédents de trésorerie selon votre horizon de placement.

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

Trois de nos fonds communs de placement répondent à cet objectif :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
--	---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placements court terme (moins d'un an) :

BNP Paribas Dynamique 6 mois	EONIA (1)	1 part	0,50%	0,45%
-------------------------------------	-----------	--------	-------	-------

Placements moyen-long terme (plus d'un an) :

BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term	EONIA (1)	1 millième de part	néant	1 %
BNP Paribas Deposit Moyen Terme Plus	Euribor 3 mois (2)	11 933 174 XPF pour la 1 ^{ère} souscription	2 %	1,10 %

- **Commission complémentaire sur souscription d'OPC non BNP Paribas (par ordre)** 2 486 XPF 2 635 XPF
- **Pour les associations, nous vous proposons également :**
 - Livret A (3) 0,75 %

→ Les opérations de Bourse

i BON A SAVOIR : La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► La gestion de votre compte titres

- **Forfait (par an)** 835 XPF 885 XPF

LE + : Le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPC est exécuté dans l'année.

- Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)
Frais fixes	HT TTC 414 XPF 439 XPF	HT TTC 1 696 XPF 1 798 XPF
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : - Jusqu'à 954 654 XPF : 1,13% - De 954 654 XPF à 5 966 587 XPF : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
Minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commission BNP Paribas	HT TTC 1 242 XPF 1 316 XPF Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 954 654 XPF sont disponibles dans votre agence	HT TTC 4 081 XPF 4 326 XPF + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères calculées lors de la transmission de l'ordre

(1) EONIA : taux du marché monétaire au jour le jour

(2) Euribor 3 mois : taux offert sur le marché interbancaire pour les dépôts à terme 3 mois

(3) Taux en vigueur au 1^{ER} Octobre 2018

→ La conservation du portefeuille titres et les autres services

- Droits de garde

BON A SAVOIR : Les droits de garde sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, et obligations) ainsi que les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

- **Conditions standard :**

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date.

La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

- **Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicables par tranche de montant de portefeuille : HT TTC**

- Jusqu'à 5 966 587 XPF	0,233 %	0,247 %
- De plus de 5 966 587 XPF à 11 933 174 XPF	0,192 %	0,203 %
- De plus de 11 933 174 XPF à 17 899 761 XPF	0,142 %	0,151 %
- De plus de 17 899 761 XPF	0,075 %	0,079 %

- **Commission fixe par ligne de portefeuille :**

- Valeur au porteur	477 XPF	506 XPF
- Valeurs nominatives	1 193 XPF	1 265 XPF
- Valeur en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	1 402 XPF	1 486 XPF
- Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	2 974 XPF	3 152 XPF

► Les autres services

Service Plus-Values	8 950 XPF	9 487 XPF
Transfert de titres à la concurrence (frais fixe par ligne)		
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	1 432 XPF	1 518 XPF
- Titres déposés à l'étranger	4 983 XPF	5 282 XPF

→ La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie. Le montant minimum de versement est de 5 967 XPF brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum. D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

8. RESOUDRE UN LITIGE

BNP Paribas Nouvelle Calédonie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

→ L'agence : votre premier interlocuteur

Le Client peut contacter directement son Chargé d'Affaires habituel ou le directeur de son agence, pour leur faire part d'une réclamation au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone sur leur ligne directe (*appel non surtaxé*) ou par courrier.

→ Le Responsable Réclamations Clients, à votre écoute

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet : www.bnpparibas.nc

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas Nouvelle Calédonie communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

→ En dernier recours amiable : le Médiateur

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. **Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous**, selon son domaine de compétence, à condition :

Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients (2),

Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement,

➤ **Le Médiateur auprès de BNP Paribas, pour la Clientèle des Entrepreneurs, est exclusivement réservé aux clients exerçant :**

- À titre individuel une activité, commerciale, libérale, artisanale ou agricole,
Ou

- Sous forme de société employant moins de vingt salariés et dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à deux millions d'euros.

Le Médiateur auprès de BNP Paribas, pour la Clientèle des Entrepreneurs, doit être saisi en français (*sous peine d'irrecevabilité*) et exclusivement pour les litiges de nature contractuelle portant sur les services ou produits bancaires, ainsi que tout autre produit distribué par la banque, dont les litiges portant sur la commercialisation des produits d'assurance (3), par voie postale :

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des Entrepreneurs
TSA 72001
92308 Levallois-Perret Cedex

Le Client peut retrouver la charte de la médiation sur le site : <https://www.mabanquepro.bnpparibas> (1), et elle peut être obtenue sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La saisine du Médiateur auprès de BNP Paribas vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

- **Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, exclusivement (4) pour les litiges relatifs à la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et exécution d'ordres de bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du FOREX,
 - Soit par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02
 - Soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF (1)

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

(1) Coût de fourniture d'accès à internet.

(2) En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

(3) Sont exclus les litiges qui relèvent de la Politique Générale de la Banque (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...), ceux concernant la performance des produits liée aux évolutions des marchés, et ceux portant sur les mesures édictées dans le cadre d'une procédure de surendettement par le Juge et/ou la Commission de Surendettement.

(4) Si une convention de coopération est signée entre le médiateur de l'AMF et le médiateur auprès de BNP Paribas, les litiges relevant exclusivement du domaine du Médiateur de l'AMF pourront alors être traités, soit par le Médiateur auprès de BNP Paribas, soit par le Médiateur de l'AMF, en fonction du choix du Client. Ce choix étant définitif pour le litige étudié.



Glossaire des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires

La facilité de caisse

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire, sans dépasser quelques jours dans le mois. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple).

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

► Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou au renouvellement annuel de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

► Frais de modification

Frais perçus lors de la modification du montant de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

L'escompte

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

Composantes tarifaires principales de l'escompte :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais d'ouverture ;
- frais d'actualisation ;
- frais de gestion ;
- frais de réexamen ;
- frais d'études.

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts d'escompte

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement. Frais liés à la gestion des effets. Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

► Commission d'endos

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la banque. Commission proportionnelle au montant escompté avec ou non un plafonnement, et en fonction de son échéance.

► Traitement de remise d'effets

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

► Prorogation d'effet / Effets prorogés

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

► Réclamation d'effets

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► Commission d'incidents (sur effet)

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

► Changement de domiciliation

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

► Avis de sort

Commission perçue pour interroger, sur demande du client, la banque du débiteur sur la solvabilité du client ou le paiement effectif de l'effet. Montant forfaitaire.

► Présentation à l'acceptation (par effet)

Frais liés à une demande de présentation à l'acceptation du tiré. Montant forfaitaire par opération.

Le crédit court terme

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (lies à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit court terme :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit court terme. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés à l'utilisation du crédit court terme. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération de l'argent prêté par la banque à son client. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

La Dailly : mobilisation de créances professionnelles

La Dailly est la cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

► Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. A partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

**Une information ? Un conseil ?
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre conseiller



votre Centre de Relations Clients
25 84 00 (coût d'un appel local)



www.bnpparibas.nc

Tarifs au 1er octobre 2018
Susceptibles d'évoluer en fonction de la fiscalité
en vigueur, modifiables à tout moment.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change